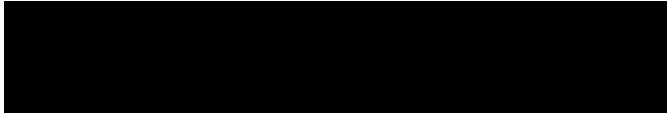


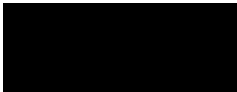


PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.150

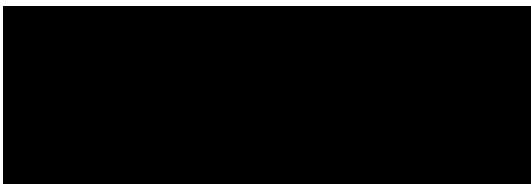


Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 14 août dernier visant à obtenir des renseignements sur l'évolution du coût des denrées alimentaires dans le réseau plus précisément concernant les denrées alimentaires, le nombre de repas et les coûts associés à la nutrition clinique.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle,



Julien Sirois

p. j. 2